

MÉMORANDUM

fédéral 2010



Cracs aux urnes

SOMMAIRE

DÉCODER
LA BELGIQUE

PAGE 2

COMPRENDRE
POURQUOI ON VOTE
CETTE ANNÉE

PAGE 3

MIEUX
APPRÉHENDER
LES ÉLECTIONS
FÉDÉRALES

PAGE 4 > 5

UN PROJET
DE SOCIÉTÉ,
DES PROPOSITIONS
CONCRÈTES

PAGE 6 > 11

POUR CHOISIR
TON AVENIR

PAGE 12



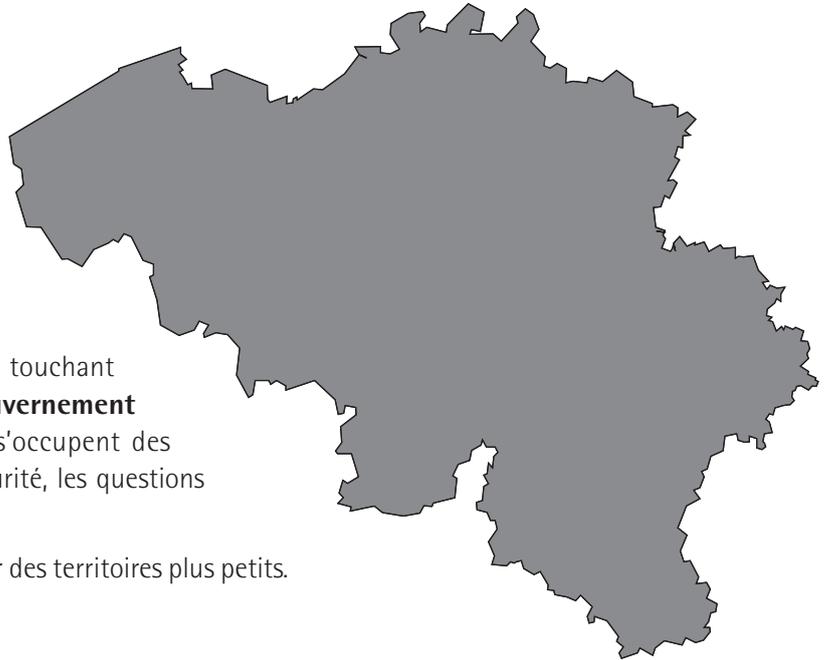
1. DÉCODER LA BELGIQUE



La Belgique compte 7 parlements et 7 gouvernements.
Ça peut sembler compliqué mais à y regarder de plus près c'est tout simple !

Imaginez que tous les parlements et gouvernements belges sont une seule et même équipe qui travaille sur des matières différentes. Dans cette équipe :

- Certains s'occupent de quelques matières touchant tout le territoire du pays : il s'agit du **gouvernement et parlement du niveau fédéral**, ils s'occupent des matières comme l'emploi, la santé, la sécurité, les questions éthiques, etc.
- D'autres s'occupent de diverses matières sur des territoires plus petits. Il y en a de 2 types :



Les régions : également au nombre de trois (wallonne, flamande et bruxelloise), les régions sont responsables des matières économiques : agriculture, logement, environnement, routes, etc.

Les communautés : au nombre de trois (française, flamande et germanophone), elles s'occupent des matières liées à des personnes : école, jeunesse, personnes handicapées, etc.



2. COMPRENDRE POURQUOI ON VOTE CETTE ANNÉE

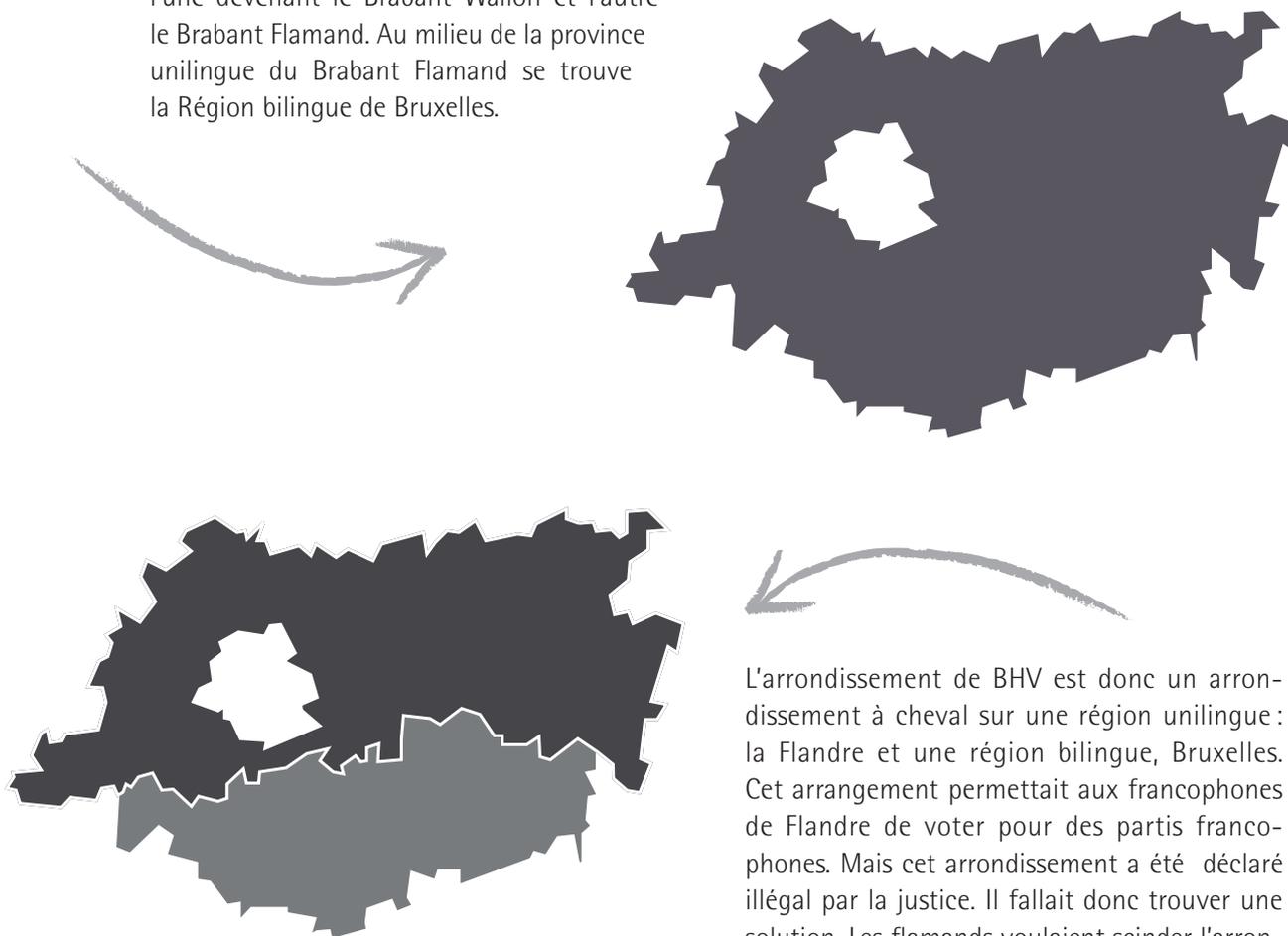
En Belgique, on vote pour élire les parlementaires fédéraux tous les 4 ans.

Mais dans un pays où plusieurs partis doivent s'allier pour gouverner, il arrive que le gouvernement n'arrive pas à se mettre d'accord sur un ou plusieurs dossiers. Dans ce cas, le gouvernement est bloqué.

La solution est de retourner aux élections pour que l'électeur décide de la voie à prendre.

C'est ce qui vient de se passer fin avril 2010 sur le dossier BHV. Les parlementaires fédéraux, qui contrôlent le gouvernement, n'auront donc siégés que 3 ans.

BHV sont les initiales de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Halle-Vilvorde. Historiquement, cet arrondissement faisait partie de la Province bilingue de Brabant. Mais cette province a été coupée en deux, l'une devenant le Brabant Wallon et l'autre le Brabant Flamand. Au milieu de la province unilingue du Brabant Flamand se trouve la Région bilingue de Bruxelles.



L'arrondissement de BHV est donc un arrondissement à cheval sur une région unilingue : la Flandre et une région bilingue, Bruxelles. Cet arrangement permettait aux francophones de Flandre de voter pour des partis francophones. Mais cet arrondissement a été déclaré illégal par la justice. Il fallait donc trouver une solution. Les flamands voulaient scinder l'arrondissement électoral de BHV en deux, d'une part Bruxelles et d'autre part Halle-Vilvorde. Mais les

francophones n'étaient pas d'accord, car cela représentait un recul des droits des francophones de la périphérie bruxelloise. Ils ont alors proposé d'élargir la Région bruxelloise, ce que les flamands ont refusé. À partir de ces prises de position, le dossier s'est retrouvé bloqué, le gouvernement a démissionné et des élections ont été convoquées.

3.

MIEUX APPRÉHENDER



Le Parlement fédéral

Comprend la Chambre des représentants et le Sénat. La Chambre se compose de 150 députés, tous élus directement par la population. Au Sénat, il y a 71 sénateurs nommés de plusieurs façons : 40 sont élus directement, 21 sont désignés par les Parlements communautaires et 10 sont cooptés (élus par les autres sénateurs).

Le Gouvernement fédéral

Est constitué d'un nombre égal de ministres francophones et néerlandophones. Le Premier Ministre ne compte pas dans le décompte linguistique des ministres. On dit qu'il est « linguistiquement asexué ». Les ministres fédéraux ne sont pas élus par la population, mais choisis lors de l'étape de la formation du Gouvernement parmi les partis de la coalition. Ils sont nommés et révoqués par le Roi.



Le principe des circonscriptions

Pour la Chambre, il existe 11 circonscriptions qui correspondent à peu près aux provinces belges. Pour le Sénat, la Belgique est divisée en deux circonscriptions qui correspondent aux deux grandes communautés linguistiques.

Chaque circonscription a droit à un certain nombre de sièges en fonction de la taille de sa population. Par exemple à la Chambre : Luxembourg 4, Brabant Wallon 5, Namur 6, Liège 15 et Hainaut 19. Après les élections, ceux-ci sont attribués selon les résultats de chaque parti.

Comment voter ?

Il faut retenir qu'il y a deux grands principes :

- On ne peut voter que sur une liste (désolé si vos préférences vont à des candidats de listes différentes...)
- On peut voter soit pour un parti, on appelle ça « en case de tête », c'est-à-dire cocher le rond au dessus de la liste, soit pour des personnes. Dans ce cas, on peut cocher plusieurs personnes dans la même liste. Chaque candidat coché aura alors une voix de préférence de votre part, votre voix ne sera pas diluée, loin de là.

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

APRÈS LES ÉLECTIONS...

La répartition des sièges parlementaires

La première étape effectuée après le décompte des votes consiste à attribuer des sièges aux partis politiques. Chaque liste électorale reçoit un nombre de sièges à la Chambre et au Sénat en fonction de ses résultats électoraux dans chaque circonscription. C'est ce qu'on appelle la représentation proportionnelle.

Qui sera ministre ?

Une fois que le nombre de sièges répartis, les partis doivent négocier, c'est-à-dire établir une coalition pour obtenir la majorité et former un Gouvernement. Le Roi nomme tout d'abord un informateur chargé d'auditionner les responsables de tous les partis et de faire le point sur la situation politique et leurs attentes.

Le Roi nomme ensuite un formateur qui va négocier les alliances et la composition du nouveau Gouvernement. Les futurs Ministres s'accordent sur les compétences de chacun (qui sera Ministre des Finances, Secrétaire d'État de la Famille...) et sur un programme politique à réaliser durant les 4 années à venir. Cette planification des actions politiques gouvernementales à venir est formalisée dans un « Accord de gouvernement ».

L'accord de Gouvernement

Le Premier ministre, fraîchement désigné, doit alors exposer cet Accord au Parlement, organe de contrôle du Gouvernement. Le texte de présentation, résumé de l'Accord, est ce qu'on appelle la « Déclaration de politique gouvernementale ». Lors de chaque rentrée parlementaire, en octobre, le Premier ministre va présenter à nouveau une Déclaration politique pour l'année à venir.

4. UN PROJET DE SOCIÉTÉ, DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

INTRODUCTION

En cette période électorale, le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC), se positionne comme un acteur intermédiaire, un lien entre les partis politiques et les jeunes Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires.

Pour le CJC et les Organisations de Jeunesse (OJ) qui le constituent, la gestion politique de la société doit s'effectuer en référence à un projet global et durable. Nous ne voulons pas d'une politique de l'émotion et de mesurette prise suite à des émois médiatiques.

Nous voulons peser sur les débats en cours en relayant les préoccupations jeunes autour d'un projet de société « jeunes admis ». C'est pourquoi, dans l'exposé des propositions nous ferons la relation entre le projet de société que nous choisissons et soutenons, avec les propositions concrètes que nous défendons. Ces propositions ont été élaborées lors d'un large processus de consultation des jeunes issus des OJ en 2007 et actualisées en 2010. De nouvelles propositions ont été élaborées et approuvées suite au travail continu de positionnement des instances du CJC.

CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

NOTRE PROJET

Le choix de société au sein des OJ est celui d'un monde ouvert et solidaire. Nous souhaitons une société qui **encourage** les initiatives positives plutôt qu'une société qui sanctionne et réprime ; une société où ce n'est pas la peur qui guide les comportements, mais l'envie d'une **participation** citoyenne plus grande et mieux reconnue. La contribution de chacun y est requise en fonction de ses potentialités et valorisée comme moteur de construction sociale.

NOS PROPOSITIONS

Encourager la participation citoyenne

Les jeunes ont des idées à exprimer pour participer au débat et ils disposent d'instances de consultation comme le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (CJCF). Mais si l'on veut favoriser l'expression des jeunes, il est important qu'ils puissent s'exprimer sur leurs réalités de terrain. Car le meilleur moyen d'apprendre la citoyenneté, c'est d'en faire l'expérience à son niveau. Nous encourageons les pouvoirs publics à écouter la parole des citoyens, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une parole construite collectivement, et d'en tenir compte.

Soutenir le volontariat

La participation citoyenne passe aussi par le volontariat. La loi relative aux droits des volontaires du 3 juillet 2005, modifiée à plusieurs reprises, donne le cadre juridique à l'action du volontariat. Cependant, il reste du travail à faire pour perfectionner ce cadre, notamment :

- Pour garantir le droit des personnes bénéficiant de revenus sociaux et en recherche d'emploi à exercer du volontariat sans nuire à leur statut ;
- Pour garantir aux personnes étrangères l'accès au volontariat sans préjudice pour l'association qui en bénéficie.
- En reconnaissant une structure fédérative assumant des missions de coordination, d'information, de structuration et d'observation du volontariat.

Le CJC rappelle qu'il appartient à l'autorité fédérale de veiller au développement, au soutien et au respect d'instances consultatives au sein desquelles les associations de citoyens peuvent faire valoir leur expertise face à diverses questions traversant l'ensemble de la société (jeunesse, environnement, mobilité, accessibilité...) et ce, notamment au sein du Conseil supérieur des Volontaires et du Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française.

Faciliter la vie associative

La citoyenneté et le volontariat prennent racine dans le monde associatif. Pour une vie associative riche et féconde, le CJC souhaite que l'État fédéral garantisse l'emploi dans l'associatif, notamment en assurant une coordination entre niveaux de pouvoir sur le financement de l'emploi et en soutenant l'emploi non marchand de manière générale.

Dans un tout autre registre, le CJC demande la stabilité des législations fédérales qui organisent le monde associatif : Loi sur les Asbl, Loi sur le volontariat, accord du non-marchand, etc. Il faut que les usagers de ces textes puissent avoir un accès facile aux informations les concernant. L'accès efficace à l'information passe d'une part par une explication des textes et des procédures, mais également par une simplification administrative.

Rendre la justice accessible

La justice, compétence fondamentale de l'État, doit être au service de la population, accessible et transparente. Cette accessibilité et cette transparence sont notamment atteintes grâce à une bonne information des justiciables sur le fonctionnement de l'institution judiciaire.

D'autre part, il est important que les jeunes soient bien représentés. Ainsi pour les fonctions d'assistance juridique et particulièrement pour les avocats de la jeunesse, le système de rémunération par points doit être adapté. Il doit, par exemple, prendre en considération les entretiens individuels avec le jeune afin de lui assurer une réelle information et un soutien, dans l'élaboration de son projet personnel (conformément à la réforme de la Loi de 1965).

Promouvoir une sécurité conviviale

Sécurité et présence de forces de l'ordre ne sont pas synonymes. La sécurité des personnes est assurée lorsque leur intégrité n'est pas menacée. La sécurité est avant tout un sentiment plutôt qu'une réalité tangible et observable. Nous estimons qu'un espace public vivant et « habité » par les citoyens garantit davantage le sentiment de sécurité qu'une présence policière, souvent associée à une éventuelle menace.

L'Autorité fédérale, en collaboration avec les pouvoirs locaux, doit revoir sa politique sécuritaire et du « tout à la police », et soutenir les initiatives qui augmentent le capital culturel et social du territoire telles que les associations et les Organisations de Jeunesse, les manifestations de quartier, etc.



ÉQUITÉ ET PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

NOTRE PROJET

La société que nous défendons est une société qui favorise l'équité sans préjudice pour les générations à venir. Dans notre projet, les mesures politiques sont globales et à long terme. Elles poursuivent des objectifs clairs. Elles tiennent compte à la fois des enjeux économiques mais aussi sociaux, environnementaux, culturels et de leurs interactions.

NOS PROPOSITIONS

Penser demain en intégrant l'environnement

L'environnement est un enjeu essentiel des décennies à venir, il doit être pris en considération de façon globale et systémique. Nous, jeunes, sommes les générations de demain et exigeons à ce titre des engagements concrets des femmes et hommes politiques en faveur de notre environnement, et, à tout le moins, le respect du protocole de Kyoto. Nous regrettons la remise en question de la sortie du nucléaire, ce type d'énergie doit être abandonné. Les risques qui sont liés à sa production tout comme le danger et la longévité des déchets ne peuvent être imposés aux générations à venir.

Les normes sur les produits agricoles, la chaîne alimentaire et les déchets doivent assurer la qualité et le respect des cycles naturels. En Belgique également, les principes de souveraineté alimentaire (dont l'utilisation raisonnable des ressources) doivent être appliqués. De plus, l'État doit garantir une production agricole belge sans OGM.

L'Autorité fédérale, dans sa fonction de régulateur a un rôle primordial à jouer dans la sauvegarde et la promotion de notre environnement ainsi que dans la sensibilisation à l'économie d'énergie et aux modes de consommation durables.

Instaurer l'impôt juste

L'impôt tel que nous le connaissons aujourd'hui est essentiellement un prélèvement sur les revenus du travail. Or cet impôt a été élaboré à un moment où le plein emploi était la règle. Dans une société qui a évolué vers, d'une part un chômage structurel important, et d'autre part des revenus du capital et immobiliers importants, il convient de revoir la base principale de taxation.

Dans un souci de justice entre les contribuables, les politiques fiscales doivent taxer équitablement, de façon graduelle et proportionnelle, l'ensemble de la population. La Belgique est considérée comme un paradis fiscal qui favorise les grosses fortunes au portefeuille diversifié par rapport aux « simples travailleurs ». Les taux de taxation sur les revenus par le capital (plus-values financières), immobiliers et par le travail doivent être redéfinis de façon juste. Le niveau d'imposition des différents types de revenus doit s'homogénéiser.

De même, des mesures d'aide directe doivent être proposées plutôt que des « cadeaux fiscaux » grâce à de possibles déductions qui ne profitent qu'à certaines tranches de revenus. Dans le même ordre d'idée, les intérêts notionnels pour les entreprises doivent être au minimum revus, et au mieux supprimés afin de dégager de nouvelles marges pour de nouvelles politiques.

Pérenniser la sécurité sociale

Le droit à des conditions de vie décentes se fonde sur le principe de dignité humaine. Ce droit ne doit pas être conditionné. Les revenus, qu'ils proviennent du travail ou soient d'insertion, doivent garantir ce niveau de vie. Principalement dans les domaines de l'emploi, de l'aide sociale, de la santé, de l'accès au logement, l'État doit soutenir ses citoyens, avec une attention particulière aux jeunes. Il doit mettre à leur disposition des moyens pour développer leurs projets, dans une visée de promotion de la personne et non de répression, ni d'assistanat. .

Ces matières de sécurité sociale et d'emploi doivent rester sous l'Autorité fédérale pour garantir la coordination de l'accès à une vie de qualité pour l'ensemble de la population, quelle que soit son activité, son âge, son origine et spécifiquement pour les jeunes, en période de transition.

Soutenir et repenser l'emploi

En matière d'emploi, le CJC constate un chômage structurel important et une dégradation des conditions de travail, essentiellement pour les jeunes. L'emploi est un moteur d'insertion sociale, l'absence d'emploi mène souvent à l'exclusion sociale.

Nous souhaitons donc que la création d'emplois stables et de qualité soit encore plus que jamais une priorité pour les élus. Pour cela, trois axes sont définis : développer une véritable politique de l'emploi, réformer le système d'aides à l'embauche et coordonner l'orientation, l'accompagnement et la formation des jeunes sur base de leur projet professionnel.

De même, pour une insertion socioprofessionnelle réussie, il est indispensable de bétonner les acquis sociaux et de pérenniser les dialogues paritaires entre travailleurs et employeurs.

Toujours dans la même optique, nous estimons qu'il est primordial de réfléchir à une adaptation de la durée du temps de travail afin de répartir l'emploi sur un plus grand nombre de personnes.

Rendre à l'économie sa place véritable

En matière d'économie, l'Autorité fédérale reste garante des normes notamment sur les marchés et entreprises publiques, la protection des consommateurs, la politique des prix, le droit commercial et des sociétés. Dans toutes ces matières, il est important de garder à l'esprit la dimension citoyenne et sociale à mettre en œuvre au-delà des intérêts purement financiers et commerciaux.

Promouvoir la santé

La santé est un droit pour tous sans distinction de revenus. La sécurité sociale vise à atteindre cet objectif. L'État fédéral, quant à lui, garantit avant tout la santé des citoyens en appliquant le principe de précaution de manière raisonnable, ainsi qu'en développant des politiques de prévention, notamment des pandémies d'aujourd'hui et de demain (obésité, cancer, SIDA,...).

Garantir des services publics publics

Dans un souci d'équité et parce qu'une entreprise privée n'a pas les mêmes objectifs qu'un service public, nous demandons que les services publics restent ou reviennent dans le giron public afin de tenir compte, en priorité, des intérêts des usagers.

Une attention particulière doit être accordée à la possibilité, pour l'ensemble de la population, d'accéder à ces services. La gratuité de transport pour les catégories plus défavorisées de la population en est un exemple.

Promouvoir une mobilité douce

L'offre de transport en commun doit être développée, en lien avec une politique de mobilité durable. Il faut permettre aux jeunes de rejoindre les lieux d'activités quels que soient leurs lieux ou leurs conditions de vie, leurs difficultés physiques à se déplacer, de préférence avec des moyens de transports respectueux de l'environnement, comme les transports en commun.

Réorienter les politiques de mobilité pour qu'elles soient plus douces pour l'environnement, notamment grâce aux transports en commun mais aussi par la promotion des infrastructures de mobilité douce comme les pistes cyclables, les RAVeLs, etc.



VIVRE UNE SOCIÉTÉ MULTIPLE EST UNE CHANCE

NOTRE PROJET

Nous affirmons que la pluralité des convictions est une chance dans notre société multiculturelle. Nous pensons également que le partage, le dialogue, le respect mutuel aident à mieux comprendre l'autre quand il vit et pense différemment. et en est une autre.

NOS PROPOSITIONS

Libérer les citoyens de leur parcours de vie

Nous défendons l'idée que les parcours de vie des individus ne doivent pas influencer la manière dont ils sont considérés par la société et l'État.

Qu'ils soient au chômage ou au travail, qu'ils soient handicapés ou pas, qu'ils soient malades ou en bonne santé, tous les citoyens ont le droit de vivre avec la personne de leur choix sans que cela n'influence leurs rentrées financières. C'est pourquoi nous défendons l'individualisation des droits aux revenus sociaux et à la sécurité sociale.

L'État fédéral est aussi le garant des luttes contre les discriminations. C'est la raison pour laquelle nous défendons le droit à chacun de porter les signes religieux qu'il a librement choisis de porter.

Choyer l'image des jeunes

Les jeunes sont souvent perçus de manière négative. Les jeunes, qui sont en train de se construire, sont parfois en décalage par rapport à ce qui les entoure. La société est effrayée, surtout quand elle n'entend parler des jeunes que par le biais des faits divers et des incivilités amplifiées par le traitement médiatique émotionnel qui leur est réservé. Pourtant les jeunes, c'est l'avenir de la société !

C'est pourquoi nous demandons que l'État fédéral soutienne et donne de la visibilité aux projets des jeunes, pour qu'ils se construisent par leur propre expérience. De même, nous souhaitons que les pouvoirs publics soutiennent et impulsent des projets intergénérationnels pour dépasser les incompréhensions entre les plus âgés et les jeunes.

C'est également pourquoi nous refusons toute idée d'un service citoyen qui viserait à « remettre les jeunes sur le droit chemin ». Nous défendons une valorisation des actions pour et par les jeunes qui incitent à la prise de responsabilité.



POUR QUE LA TERRE TOURNE PLUS JUSTE

NOTRE PROJET

Au CJC, nous faisons le choix de la solidarité et de l'ouverture à tous. Les organisations de jeunesse évoluent avec la société dans la vie de laquelle elles participent. Du niveau local jusqu'au plan international, nous croyons que nos associations ont comme tâches de s'ouvrir aux dimensions du monde et de nous encourager à nous engager, en toute connaissance de cause, « pour que la terre tourne plus juste ».

NOS PROPOSITIONS

Repenser la politique d'asile et d'immigration

La politique d'immigration, d'asile et de régularisation de la situation des clandestins en Belgique doit être ouverte, volontariste et clairvoyante. Celle-ci doit s'ancrer sur des réflexions profondes tant sur les causes que sur la pluralité des phénomènes de migration.

Des critères précis et objectifs de régularisation doivent prendre place là où le flou et l'arbitraire règnent. Les droits humains doivent être respectés notamment par la suppression des centres fermés, tant pour les mineurs que pour les adultes.

De plus, de réelles politiques d'intégration en matière d'emploi, de logement, d'éducation et de participation citoyenne doivent être activées pour les immigrants. Les mêmes droits doivent être accordés à l'ensemble des citoyens habitant en Belgique, tels que le droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux de pouvoir pour les résidents non-belges nés en Belgique ou y résidant depuis trois ans.



Peser sur la politique internationale

Dans ses mandats au sein d'organisations internationales comme l'OMC ou l'OCDE, l'État belge doit promouvoir des règles d'échanges équilibrées et protéger les services publics. La libéralisation à outrance et la croissance économique ne constituent pas, en soi, des garanties pour le bien-être des populations, surtout dans les pays en développement. La libéralisation du marché de l'électricité, par exemple, engendre parfois de grosses difficultés pour les jeunes ou leurs familles à faible revenus.

Il s'agit de ne pas se déclarer soumis aux normes de ces instances internationales et d'y jouer un rôle actif pour la défense des intérêts des citoyens au-delà du financier.

Dans cet esprit, la Belgique doit soutenir les principes de la souveraineté alimentaire comme le droit des peuples et des États à choisir leur politique agricole et alimentaire selon les besoins de leur population et dans une perspective durable. Les accords économiques ne peuvent prévaloir sur ce droit.

Dans ses politiques d'aides et de relations de coopération, la Belgique doit prendre appui et conseil auprès des associations non gouvernementales compétentes. Leurs actions sur le terrain doivent être soutenues financièrement et structurellement. Leur expertise doit être reconnue et utilisée dès l'élaboration des politiques.



UNE RÉFORME INSTITUTIONNELLE ÉQUILIBRÉE ET STABLE

NOTRE PROJET

Le CJC souhaite voir émerger un paysage institutionnel moderne qui sert les intérêts de la Belgique, de ses communautés et de ses régions tout en simplifiant la lisibilité des institutions pour les citoyens et en assurant la stabilité politique de la Belgique.

NOS PROPOSITIONS

S'entendre sur l'institutionnel

La réforme de l'État qui s'annonce doit être équilibrée et cohérente. Tous les citoyens belges doivent pouvoir s'y retrouver tant les majorités que les minorités.

Afin d'augmenter la cohérence du paysage institutionnel belge, des compétences peuvent être régionalisées pour autant que les moyens y afférent soient également transférés. Dans le même ordre d'idée, certaines matières régionalisées peuvent être refédéralisées si les enjeux dépassent les limites du territoire régional, comme les politiques environnementales, de production d'énergie ou encore de la recherche.

Le CJC estime également indispensable de systématiser les mécanismes de concertation entre les différents niveaux de pouvoir afin d'établir des plans d'action cohérents et communs pour les compétences qui sont morcelées comme par exemple en matière de santé ou de lieux d'accueil d'enfants. Les agréments ou les brevets devraient, grâce à cela, avoir une portée nationale, même s'ils sont délivrés par une entité fédérée.

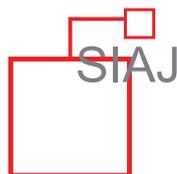


POUR CHOISIR TON AVENIR : VA VOTER

De manière générale, chaque élection est importante car elle permet à chacun d'exprimer le choix du projet de société qu'il souhaite pour lui et ses concitoyens.

La balle est dans ton camp, le choix t'appartient. Passes au-dessus des discours simplistes et des sentiments de répulsion. Tu as, à nouveau, l'occasion d'expérimenter ta citoyenneté responsable, active critique et solidaire. Tu as l'occasion d'exprimer ton avis sur la société que tu désires pour demain. Alors agis, renseigne-toi, compare les programmes et **VA VOTER !**

Au CJC nous ne voulons pas passer à côté de ce rendez-vous. C'est pourquoi, malgré les délais serrés, le CJC publie son mémorandum des élections fédérales 2010 et défendra ses revendications auprès des candidats.



CE DOSSIER À ÉTÉ
RÉALISÉ PAR

CHRISTOPHE COCU ET MÉDIA ANIMATION.